

Conseil d'école du mardi 19 mars 2013

Présents : Mme Durand, Mme Divet, Mme Guillaud, Mme Jaulin, Mme André, Mme Fayollat, Mme Benoît (enseignantes), Mme Burlot, Mr Thomas, Mme Amirault, Mme Bourdon, Mme Cousin, Mme Magnon (parents), M. Escalé et M. Boutin (mairie de Vouneuil)

Absents et excusés : Mme Faure, Mme Lavault, Mme Dupuis, Mme Sirot, Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Ouverture du Conseil d'Ecole à 18h30

L'ordre du jour a abordé les différents points suivants :

1 Agrandissement du groupe scolaire

Le début des travaux pour la restructuration de l'école est prévu en septembre 2013. L'architecte n'est pas encore connu. Le choix de l'architecte se fera après le 27 mars.

2 Ouverture de la 7^{ème} classe à la rentrée 2013

C'est officiel, il y a une ouverture de classe à l'école élémentaire Jacques Yves Cousteau et une fermeture à l'école maternelle. A la rentrée 2013, l'école maternelle sera une école à 4 classes et l'école primaire aura 7 classes. Les effectifs connus sont d'environ 165 élèves pour l'école élémentaire. Un lotissement se construit en face de notre école. Des élèves supplémentaires peuvent donc arriver.

La septième classe pourra être installée dans les locaux actuels puisqu'une salle est libérée par l'école maternelle.

3 Réforme des rythmes scolaires

Rappel du décret : Une semaine de 4 jours et demi (sans mercredis libérés) à mettre en place soit en septembre 2013 soit en septembre 2014.

Un fond d'amorçage est prévu, pour un an, pour aider les municipalités à mettre en place cette réforme dès septembre 2013. Sur notre commune, il serait d'environ 24 000€ pour les 4 écoles. Cette subvention sera donnée aux municipalités mettant en place immédiatement la réforme des rythmes scolaires.

La ville de Poitiers s'est prononcée, elle garde encore un an le système actuel avec les mercredis libérés, mais il n'y a pas eu de volonté des communes de Grand Poitiers d'harmoniser l'ensemble des écoles.

Résultats de la consultation des parents d'élèves : 125 voix pour la conservation du système actuel avec 12 mercredis libérés dans l'année, 51 voix pour adopter le décret avec classe tous les mercredis et 13 bulletins « ne se prononce pas ».

Les membres du conseil d'école ont voté pour la conservation du système actuel avec le maintien des mercredis libérés. (10 voix contre 2) Les parents élus se sont prononcés proportionnellement aux résultats du sondage.

Il est important de préciser que le rythme scolaire sera le même sur toutes les écoles de la commune. Les conseils d'école donnent leurs avis mais c'est la municipalité qui prendra la décision finale, avant le 31 mars. Cette décision tiendra donc également compte des avis des 2 autres écoles de la commune (groupe scolaire Camille Desmoulins).

Les horaires de l'école élémentaire seront modifiés pour une meilleure organisation du déjeuner au restaurant scolaire. Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 8h45 à 12h et l'après-midi de 14h à 16h15. Le mercredi matin de 8h45 à 11h45. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) auront lieu deux fois par semaine de 13h30 à 14h.

4 Questions diverses

La municipalité demande si le bac à sable est utile. Le bac à sable est une des activités calmes de la cour, il est fréquenté et apprécié par beaucoup d'élèves en particulier ceux de cycle 2. Les enseignantes souhaitent garder un bac à sable dans la nouvelle cour, il faudra réfléchir à une bordure plus haute qui évitera que le sable ne sorte du bac. Les aires de réception des structures seront, quant à elles, modifiées et ne seront plus en sable.